

LA DÉCOUVERTE DE LOUIN

(Deux-Sèvres)

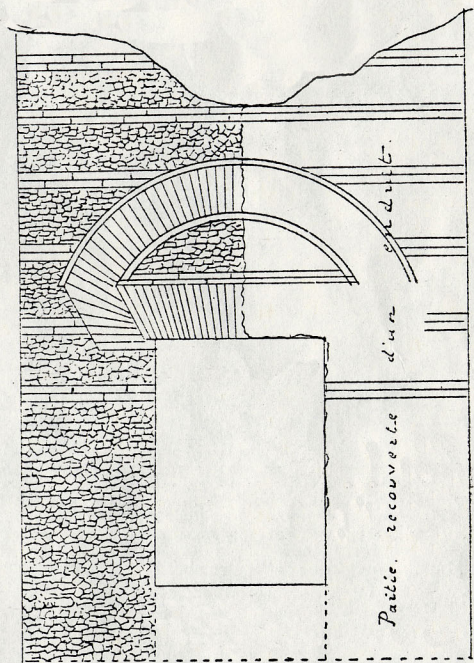
Au mois de mai de cette année, M. Moreau-Baranger, cultivateur à Louin, mettait à découvert, dans un terrain lui appartenant, un massif de maçonnerie qui lui parut très ancien. Il pratiqua une fouille et finit par dégager une porte, qu'on avait murée (voir fig. 1). Il déblaya cette porte et se trouva en face d'un caveau funéraire, voûté en plein cintre, contenant deux cercueils en pierre.

Appelé immédiatement par le curé de la commune, je me rendis à Louin pour essayer de déterminer la découverte.

Un examen attentif me permit de supposer qu'on se trouvait en présence d'un hypogée païen remontant à la fin du IV^e siècle. Je fus amené à cette conclusion par une très sérieuse étude des sarcophages. Le plus grand mesure 2 m. 30 de long sur 0 m. 76 de large; il est doublé d'un cercueil de plomb contenant encore le squelette d'un homme d'environ trente ans. L'autre n'a que 1 m. 50 de longueur sur une largeur de 0,75 c.; il est également doublé de plomb et contient les restes d'un enfant de cinq à six ans.

J'ai fouillé beaucoup de cimetières païens, parmi lesquels je citerai celui des Dunes, de Poitiers. Grâce à différents objets mobiliers, et surtout aux monnaies, j'ai pu lui assigner la date du IV^e siècle. Cette date a été acceptée par tous les savants. — Or les sarcophages de Louin ressemblent exactement aux sarcophages des Dunes, quant à la forme et à la taille de pierre et, plus, le travail de plomberie est identiquement le même.

Le grand sarcophage est en marbre de St-Béat (Haute-Garonne). Il y eut dans cette région, pendant toute l'occupation romaine, des ateliers de taille de pierre où l'on fabriquait des sarcophages, des chapiteaux, des pilastres, etc., que l'on expédiait par voie d'eau dans toute la Gaule. — Le sarcophage contenant le squelette de l'enfant est en calcaire grossier des environs d'Airvault.



Echelle de $\frac{0,02}{2,00}$

L. L. Le Grou
i. f.

FIG. 1. — Porte d'entrée du caveau

Autorisé par le propriétaire j'ai fait pratiquer des fouilles au-dessus du caveau. Après quelques jours de recherches, j'ai été assez heureux pour découvrir des substructions très complètes (voir fig. 2 et 3). Je pense qu'elles ont appartenu à un temple dont la forme devait être particulièrement originale.

Cette découverte est extrêmement précieuse en ce sens qu'elle n'a pas de similaire. Nulle part encore on n'a signalé d'hypogée surmonté d'un temple, et je ne connais pas de texte mentionnant ce genre d'édifice ou signalant l'usage de leur construction.

La communication que j'ai faite au dernier Congrès des Sociétés savantes et aux

Antiquaires de France sur la découverte de Louin, a très vivement intéressé les archéologues présents. Tous ont été unanimes à déclarer qu'elle est de la plus haute importance, parce qu'elle nous révèle une coutume qui nous était absolument inconnue.

Dans ces conditions, on comprendra que je n'ai rien négligé pour mettre en lumière cette belle découverte. J'ai fait procéder aux travaux les plus urgents pour en rendre l'accès facile aux visiteurs, et j'ai préparé la mise en état de conservation. A l'heure actuelle deux escaliers permettent, l'un de descendre dans le caveau, l'autre de monter près des substructions du temple.

Pour que le travail soit complet il faudrait : 1° que les sub-

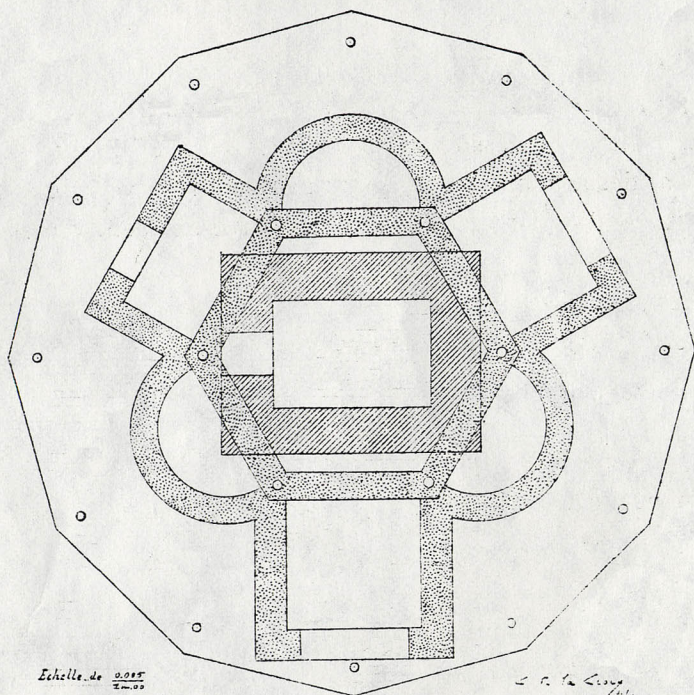


FIG. 2. — Plan géométrique

Légende : Le parallélogramme rayé représente le caveau souterrain.
 Les parties pointillées figurent les substructions placées au-dessus du caveau.
 Les petites circonférences indiquent l'emplacement des piliers de pierre sur lesquels viendront reposer les colonnes du hangar.
 L'entourage forme le chemin.

structions fussent restaurées ; 2° qu'elles fussent abritées par un hangar.

A cet effet j'ai prié M. Montant, l'habile restaurateur des Monuments Historiques, de vouloir bien me dresser un devis pour la mise en état des substructions. D'autre part, j'ai demandé à M. Mongruel, l'excellent maître ferronnier de Jaulnay, d'établir le prix de revient d'un hangar (fig. 4).

Voici le montant des deux devis :

Maçonnerie	2.500
Hangar en fer.	4.500
Total.	<u>7.000</u>

Dans ce total je ne comprends pas les travaux qui sont déjà exécutés (terrassements, maçonnerie, escaliers), ayant trouvé le moyen d'en couvrir le prix.

En raison de son minime budget, la Commission des Monuments Historiques ne peut coopérer à ces aménagements que je voudrais entreprendre dans l'intérêt de notre histoire nationale. Mais lorsque les travaux seront terminés, les antiquités de Louin seront classées, c'est-à-dire seront placées sous la garde de l'Etat et mises pour toujours à l'abri de toute destruction.

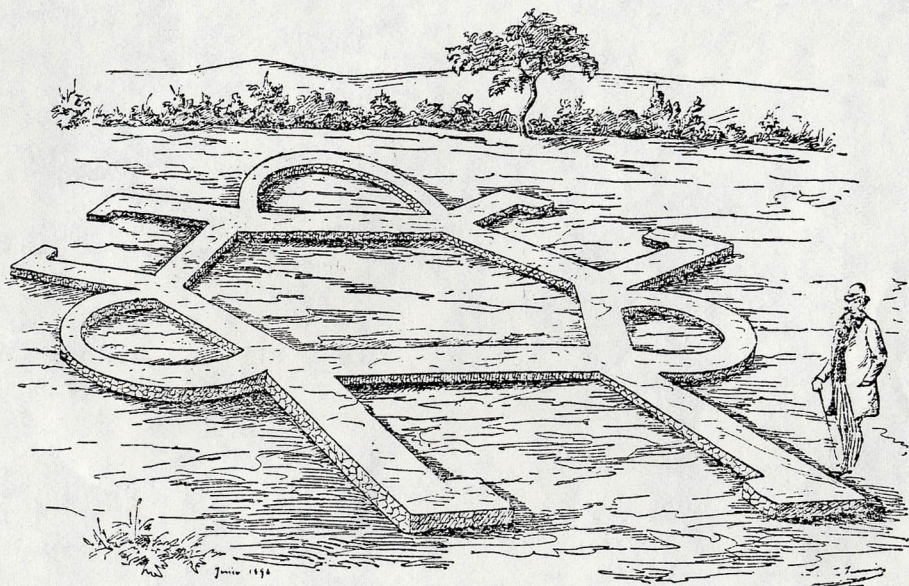


FIG. 3. — Vue perspective des substructions

J'ai pensé que les habitants des Deux-Sèvres, fiers à juste titre de la découverte admirable faite sur leur territoire, tiendraient à honneur de me donner les moyens de la conserver en s'inscrivant sur la souscription que j'organise dans tout le département.

Je demande aux personnes qui désireront souscrire de vouloir bien retourner la feuille incluse après l'avoir remplie, à M. Breuil-lac, secrétaire de la Commission des Musées de Niort, qui se chargera ensuite de recueillir les fonds. Il fera un état des dépenses et des recettes et l'adressera à tous les souscripteurs, après l'avoir fait contrôler par une commission.

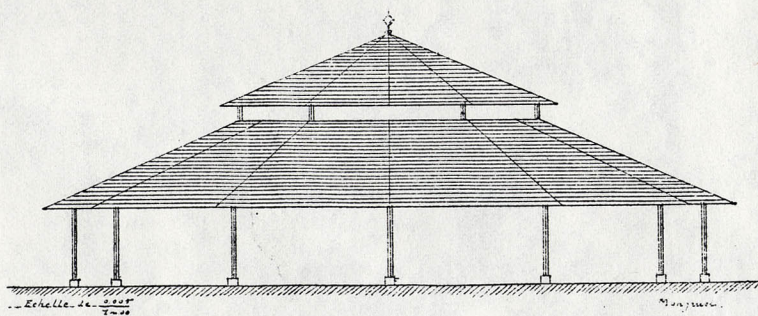


FIG. 4. — Projet du hangar destiné à abriter les substructions

Dans l'ouvrage qui paraîtra prochainement sur la découverte de Louin, les noms des souscripteurs figureront en première page.

J'aurais préféré qu'une Société archéologique prît l'initiative de cette souscription.

Malheureusement l'ancienne *Société de Statistique des Deux-Sèvres*, dont je m'honorais de faire partie, est dissoute. Il ne reste plus de ses anciens membres que quelques hommes dévoués, parmi lesquels l'honorable M. Breuillac, qui a bien voulu me prêter son concours.

J'espère que nous serons secondé dans la tâche que nous entreprenons en vue d'agrandir le domaine historique du département des Deux-Sèvres.

Poitiers, le 8 Juillet 1898.

C. DE LA CROIX, S. J.

Chevalier de la Légion d'honneur,
Membre non-résidant du Comité des Travaux Historiques
du Ministère de l'Instruction Publique.